

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB d'obligations vertes nord-américaines Wealthsimple (couvert en \$ CA) (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Barry McInerney

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 3 juin 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des porteurs de parts du FINB d'obligations vertes nord-américaines Wealthsimple (couvert en \$ CA) (le « FNB »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, tel qu'il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, tel qu'il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui se rapportent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons des conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit dans le cadre de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant a été produit est Erez Seiler.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Ontario
Le 15 juin 2022

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2022
	\$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	181 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 951
Intérêts courus à recevoir	1 164
Sommes à recevoir pour placements vendus	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–
Marge sur instruments dérivés	42
Actifs dérivés	2 868
Total de l'actif	192 142
PASSIF	
Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	–
Sommes à payer pour parts rachetées	–
Sommes à payer au gestionnaire	46
Passifs dérivés	67
Total du passif	113
Actif net attribuable aux porteurs de parts	192 029

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)	
	par part	par série
	2022	2022
Parts en \$ CA	24,00	192 029
		192 029

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 31 mars

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	2022
	\$
Revenus	
Revenu d'intérêts	780
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(1 803)
Profit (perte) net(te) latent(e)	(6 700)
Autre	395
Total des revenus (pertes)	(7 328)
Charges (note 6)	
Frais de gestion	97
Frais du comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	97
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	97
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	(7 425)
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–
Impôt étranger sur le résultat payé (recouvré)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	(7 425)

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)	
	par part	par série
	2022	2022
Parts en \$ CA	(1,02)	(7 425)
		(7 425)

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 31 mars
(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	Parts en \$ CA 2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS	
À l'ouverture	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	(7 425)
Distributions aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	(322)
Gains en capital	–
Total des distributions aux porteurs de parts	(322)
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de parts	199 776
Réinvestissement des distributions	–
Paievements au rachat de parts	–
Total des opérations sur les parts	199 776
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	192 029
À la clôture	192 029
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :	Parts
Parts en circulation, à l'ouverture	–
Émises	8 000
Réinvestissement des distributions	–
Rachetées	–
Parts en circulation, à la clôture	8 000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2022
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	(7 425)
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(108)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	6 700
Achat de placements	(525 534)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	335 059
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(1 206)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	46
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(192 468)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts	199 776
Paievements au rachat de parts	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(322)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	199 454
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	6 951
Trésorerie	6 951
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	6 951
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus	–
Impôts étrangers payés	–
Intérêts reçus	–
Intérêts versés	384

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2022

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS					
ABN AMRO Bank NV, taux variable 13-12-2029	Pays-Bas	Sociétés – Non convertibles	600 000 USD	742	688
Alexandria Real Estate Equities Inc. 3,80 % 15-04-2026	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	300 000 USD	405	383
Alexandria Real Estate Equities Inc. 2,00 % 18-05-2032	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	570 000 USD	669	624
Apple Inc. 3,00 % 20-06-2027, rachetables 2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	880 000 USD	1 169	1 116
Arizona Public Service Co. 2,65 % 15-09-2050	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	340 000 USD	373	328
AvalonBay Communities Inc. 2,05 % 15-01-2032	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	400 000 USD	483	453
Avangrid Inc. 3,20 % 15-04-2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 180 000 USD	1 547	1 474
Avangrid Inc. 3,80 % 01-06-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	650 000 USD	879	826
Bank Hapoalim BM, taux variable 21-01-2032	Israël	Sociétés – Non convertibles	870 000 USD	1 074	1 006
Bank of America Corp., taux variable 19-05-2024	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	870 000 USD	1 099	1 073
Boston Properties LP 4,50 % 01-12-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 570 000 USD	2 200	2 065
Boston Properties LP 2,45 % 01-10-2033	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	740 000 USD	878	804
Brookfield Finance Inc. 2,72 % 15-04-2031	Canada	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	534	497
Bruce Power L.P. 2,68 % 21-12-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	350 000	342	326
Banque Canadienne Impériale de Commerce 0,95 % 23-10-2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	524	496
Citigroup Inc., taux variable 15-05-2024	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 300 000 USD	1 649	1 613
Ville d'Ottawa 2,50 % 11-05-2051	Canada	Administrations municipales	360 000	325	296
CMB International Leasing Management Ltd. 1,75 % 16-09-2026	Chine	Sociétés – Non convertibles	780 000 USD	947	892
Coca-Cola FEMSA SAB de CV 1,85 % 01-09-2032, rachetables 2032	Mexique	Sociétés – Non convertibles	620 000 USD	717	674
Cooperatieve Rabobank UA, taux variable 24-09-2026	Pays-Bas	Sociétés – Non convertibles	2 330 000 USD	2 822	2 689
CPPIB Capital Inc. 3,00 % 15-06-2028	Canada	Gouvernement fédéral	1 025 000	1 079	1 033
Deutsche Bank AG 1,69 % 19-03-2026	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	700 000 USD	867	823
Development Bank of Japan Inc. 1,88 % 02-10-2024	Japon	Gouvernements étrangers	1 740 000 USD	2 219	2 137
Dominion Energy Inc. 2,25 % 15-08-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	840 000 USD	979	948
DTE Electric Co. 1,90 % 01-04-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	500 000 USD	618	583
DTE Electric Co. 3,95 % 01-03-2049	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	910 000 USD	1 325	1 179
Duke Energy Progress LLC 3,45 % 15-03-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 680 000 USD	2 246	2 109
Duke Realty LP 2,88 % 15-11-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	700 000 USD	904	841
EDP Finance BV 1,71 % 24-01-2028	Portugal	Sociétés – Non convertibles	740 000 USD	891	819
Électricité de France SA 3,63 % 13-10-2025	France	Sociétés – Non convertibles	1 562 000 USD	2 073	1 969
Equinix Inc. 1,00 % 15-09-2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	755 000 USD	918	869
Equinix Inc. 1,55 % 15-03-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 030 000 USD	1 223	1 141
Equinix Inc. 2,50 % 15-05-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	870 000 USD	1 061	979
ERP Operating LP 4,15 % 01-12-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	350 000 USD	487	453
Banque européenne d'investissement 1,90 % 22-01-2025	Supranationales	s.o.	2 020 000	2 032	1 983
Banque européenne d'investissement 2,88 % 13-06-2025	Supranationales	s.o.	21 160 000 USD	27 996	26 750
Banque européenne d'investissement 2,38 % 24-05-2027	Supranationales	s.o.	1 880 000 USD	2 464	2 339
Banque européenne d'investissement 1,00 % 28-01-2028	Supranationales	s.o.	685 000	646	619
Banque européenne d'investissement 1,63 % 09-10-2029	Supranationales	s.o.	3 681 000 USD	4 587	4 342
Banque européenne d'investissement 1,63 % 13-05-2031	Supranationales	s.o.	7 114 000 USD	8 853	8 351
Eergy Kansas Central Inc. 2,55 % 01-07-2026	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	300 000 USD	387	368
Federal Realty Investment Trust 1,25 % 15-02-2026	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	350 000 USD	427	404
Fifth Third Bancorp, taux variable 01-11-2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	532 000 USD	658	617
Gouvernement des Pays-Bas 2,75 % 20-02-2024	Pays-Bas	Gouvernements étrangers	400 000 USD	521	504
Fiducie de placement immobilier Granite 3,06 % 04-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	345 000	351	332
Fiducie de placement immobilier Granite 2,19 % 30-08-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	350 000	335	315
Healthpeak Properties Inc. 2,13 % 01-12-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	820 000 USD	1 014	945
Région administrative spéciale de Hong Kong 2,50 % 28-05-2024 144A	Hong Kong	Gouvernements étrangers	870 000 USD	1 128	1 088
Région administrative spéciale de Hong Kong 0,63 % 02-02-2026 144A	Hong Kong	Gouvernements étrangers	860 000 USD	1 040	992
Région administrative spéciale de Hong Kong 1,38 % 02-02-2031 144A	Hong Kong	Gouvernements étrangers	870 000 USD	1 033	979
Région administrative spéciale de Hong Kong 2,38 % 02-02-2051	Hong Kong	Gouvernements étrangers	420 000 USD	467	427
Host Hotels & Resorts LP 3,38 % 15-12-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	576 000 USD	732	687
Host Hotels & Resorts LP 2,90 % 15-12-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	418 000 USD	503	468
HSBC Holdings PLC, taux variable 22-11-2023	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	870 000 USD	1 112	1 091
Groupe ING NV 4,63 % 06-01-2026	Pays-Bas	Sociétés – Non convertibles	2 390 000 USD	3 301	3 095
Interchile SA 4,50 % 30-06-2056	Chili	Sociétés – Non convertibles	1 000 000 USD	1 230	1 198
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 2,50 % 03-08-2023	Supranationales	s.o.	10 000 000	10 182	10 053
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0,25 % 24-11-2023	Supranationales	s.o.	2 500 000 USD	3 117	3 027

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2022

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 1,80 % 26-07-2024	Supranationales	s.o.	2 690 000	2 707	2 649
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, taux variable 06-08-2024	Supranationales	s.o.	2 000 000 USD	2 562	2 510
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0,63 % 22-04-2025	Supranationales	s.o.	2 610 000 USD	3 207	3 082
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 2,50 % 22-11-2027	Supranationales	s.o.	190 000 USD	251	237
Interstate Power and Light Co. 3,60 % 01-04-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	940 000 USD	1 265	1 176
Interstate Power and Light Co. 3,50 % 30-09-2049	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	260 000 USD	336	297
Johnson Controls International PLC 1,75 % 15-09-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	540 000 USD	639	604
JPMorgan Chase & Co., taux variable 16-09-2024	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 860 000 USD	2 296	2 263
Kilroy Realty Corp. 4,75 % 15-12-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	340 000 USD	483	447
Kilroy Realty Corp. 2,50 % 15-11-2032	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	760 000 USD	905	827
Kommunalbanken AS 0,50 % 21-10-2024	Norvège	Gouvernements étrangers	1 360 000 USD	1 674	1 617
Kommuninvest I Sverige AB 0,38 % 19-06-2024	Suède	Gouvernements étrangers	1 780 000 USD	2 201	2 128
Kreditanstalt für Wiederaufbau 1,00 % 01-10-2026	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	2 630 000 USD	3 230	3 084
Kreditanstalt für Wiederaufbau 1,75 % 14-09-2029	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	3 340 000 USD	4 204	3 977
Landwirtschaftliche Rentenbank 1,00 % 21-10-2024	Allemagne	Gouvernements étrangers	1 055 000	1 037	1 014
Liberty Utilities Finance GP 1 2,05 % 15-09-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	520 000 USD	615	571
The Link Finance (Cayman) 2009 Ltd. 2,88 % 21-07-2026	Hong Kong	Sociétés – Non convertibles	440 000 USD	569	543
Société Financière Manuvie, taux variable 09-05-2028, rachetables 2023	Canada	Sociétés – Non convertibles	410 000	418	412
Marubeni Corp. 1,58 % 17-09-2026	Japon	Sociétés – Non convertibles	440 000 USD	537	505
Massachusetts Institute of Technology 3,96 % 01-07-2038	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	320 000 USD	468	425
Metropolitan Life Global Funding I 0,95 % 02-07-2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	650 000 USD	800	761
MidAmerican Energy Co. 3,65 % 15-04-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	860 000 USD	1 180	1 107
Mississippi Power Co. 3,10 % 30-07-2051	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	280 000 USD	339	298
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc. 2,53 % 13-09-2023	Japon	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	553	538
MTR Corp. Ltd. 2,50 % 02-11-2026	Hong Kong	Sociétés – Non convertibles	520 000 USD	673	637
MTR Corp. Ltd. 1,63 % 19-08-2030	Hong Kong	Sociétés – Non convertibles	1 640 000 USD	1 955	1 817
NatWest Group PLC, taux variable 22-05-2024	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	550 000 USD	701	683
Nederlandse Waterschapsbank NV 1,00 % 28-05-2030	Pays-Bas	Gouvernements étrangers	700 000 USD	823	774
NextEra Energy Capital Holdings Inc. 1,90 % 15-06-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 310 000 USD	1 608	1 509
Niagara Mohawk Power Corp. 1,96 % 27-06-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	520 000 USD	614	579
The Norinchukin Bank 1,28 % 22-09-2026	Japon	Sociétés – Non convertibles	440 000 USD	540	508
The Norinchukin Bank 2,08 % 22-09-2031	Japon	Sociétés – Non convertibles	440 000 USD	536	495
Northern States Power Co. 2,25 % 01-04-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	370 000 USD	457	427
NSTAR Electric Co. 3,25 % 15-05-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	340 000 USD	449	422
NXP BV 2,50 % 11-05-2031 144A	Chine	Sociétés – Non convertibles	200 000 USD	237	227
Ontario Power Generation Inc. 2,89 % 08-04-2025, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	275 000	281	273
Ontario Power Generation Inc. 3,22 % 08-04-2030, rachetables 2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	1 165 000	1 158	1 127
Ontario Power Generation Inc. 3,84 % 22-06-2048, rachetables 2047	Canada	Sociétés – Non convertibles	670 000	701	642
Owens Corning Inc. 3,95 % 15-08-2029, rachetables 2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	390 000 USD	529	497
PacifiCorp 2,90 % 15-06-2052	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	3 272 000 USD	3 925	3 589
Pfizer Inc. 2,63 % 01-04-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 090 000 USD	1 412	1 327
Piedmont Operating Partnership LP 3,15 % 15-08-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	250 000 USD	316	293
The PNC Financial Services Group Inc., 2,20 % 01-11-2024	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	570 000 USD	733	705
Prologis Inc. 1,25 % 15-10-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	660 000 USD	755	704
Province de l'Ontario 2,65 % 05-02-2025	Canada	Gouvernements provinciaux	1 840 000	1 891	1 842
Province de l'Ontario 1,85 % 01-02-2027	Canada	Gouvernements provinciaux	2 505 000	2 487	2 397
Province de l'Ontario 1,55 % 01-11-2029	Canada	Gouvernements provinciaux	2 525 000	2 391	2 281
Province de Québec 2,25 % 22-02-2024	Canada	Gouvernements provinciaux	550 000	559	549
Province de Québec 2,60 % 06-07-2025	Canada	Gouvernements provinciaux	345 000	354	345
Province de Québec 1,85 % 13-02-2027	Canada	Gouvernements provinciaux	635 000	632	609
Province de Québec 2,10 % 27-05-2031	Canada	Gouvernements provinciaux	355 000	349	330
Public Service Co. of Colorado 3,70 % 15-06-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	300 000 USD	409	384
Public Service Co. of Colorado 4,10 % 15-06-2048	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 520 000 USD	2 238	2 019
Public Service Co. of Colorado 3,20 % 01-03-2050	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 660 000 USD	2 138	1 945
Public Service Co. of Oklahoma 2,20 % 15-08-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	350 000 USD	422	393
Public Service Co. of Oklahoma 3,15 % 15-08-2051	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	350 000 USD	432	387
Fonds de placement immobilier RioCan 1,97 % 15-06-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	345 000	334	318
Fonds de placement immobilier RioCan 2,83 % 08-11-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	310 000	304	284

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2022

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
South Coast British Columbia Transportation Authority 3,25 % 23-11-2028	Canada	Administrations municipales	275 000	292	279
Southern Power Co. 4,15 % 01-12-2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 030 000 USD	1 394	1 326
Starbucks Corp. 4,45 % 15-08-2049	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 004 000 USD	1 485	1 345
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. 0,51 % 12-01-2024	Japon	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	534	518
Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 1,55 % 25-03-2026	Japon	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	532	500
Swire Properties Ltd. 3,50 % 10-01-2028	Hong Kong	Sociétés – Non convertibles	450 000 USD	608	570
Sysco Corp. 2,40 % 15-02-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	533	501
Tennessee Valley Authority 1,50 % 15-09-2031	États-Unis	Gouvernements étrangers	430 000 USD	522	484
Toyota Motor Credit Corp. 2,15 % 13-02-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	660 000 USD	820	766
Tucson Electric Power Co. 1,50 % 01-08-2030	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	260 000 USD	302	279
UDR Inc. 1,90 % 15-03-2033	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	300 000 USD	341	314
Union Electric Co. 2,63 % 15-03-2051	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	470 000 USD	550	488
Obligations du Trésor des États-Unis 0,75 % 31-12-2023	États-Unis	Gouvernements étrangers	1 206 000 USD	1 510	1 470
Vena Energy Holdings Ltd. 3,13 % 26-02-2025	Singapour	Sociétés – Non convertibles	430 000 USD	549	523
Verizon Communications Inc. 3,88 % 08-02-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 600 000 USD	2 184	2 082
Verizon Communications Inc. 2,85 % 03-09-2041	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 043 000 USD	1 240	1 153
Vornado Realty LP 3,40 % 01-06-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	350 000 USD	435	412
Welltower Inc. 2,70 % 15-02-2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	440 000 USD	569	537
Total des obligations				190 603	181 117
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				190 603	181 117
Instruments dérivés (se reporter au tableau des instruments dérivés)					2 801
Trésorerie et équivalents de trésorerie					6 951
Autres éléments d'actif moins le passif					1 160
Actif net attribuable aux porteurs de parts					192 029

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2022

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	95,8
<i>Obligations</i>	94,3
<i>Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)</i>	1,5
Autres éléments d'actif (de passif)	2,1
Trésorerie et placements à court terme	2,1

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	43,7
Luxembourg	23,1
Canada	7,8
Pays-Bas	4,6
Allemagne	4,2
Hong Kong	3,7
Japon	2,7
Autres éléments d'actif (de passif)	2,1
Trésorerie et placements à court terme	2,1
Suède	1,1
France	1,0
Royaume-Uni	0,9
Norvège	0,8
Autre	0,6
Chili	0,6
Israël	0,5
Chine	0,5

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	83,7
Obligations d'État étrangères	6,9
Obligations provinciales	4,4
Autres éléments d'actif (de passif)	2,1
Trésorerie et placements à court terme	2,1
Obligations fédérales	0,5
Obligations municipales	0,3

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2022 et 2021, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB, et Mackenzie et Wealthsimple Inc. sont les promoteurs du FNB. Mackenzie appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Société financière IGM Inc. est également le plus important actionnaire de Wealthsimple Inc. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 3 juin 2022.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou expire. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Mackenzie a conclu qu'aucun des fonds négociés en bourse dans lesquels le FNB investit ne respecte la définition d'une entité structurée ni la définition d'une entreprise associée.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leurs échéances à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés synthétiques) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient liquidées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB liquide le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière – Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2022.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement de la juste valeur du FNB.

c) Comptabilisation des produits

Le revenu d'intérêts provenant des placements productifs d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers qui ont été payés par les courtiers au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement si le FNB a un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les acquisitions et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les intérêts débiteurs en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé au moyen de la division de l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné, par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et d'autres actifs et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence importante sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'incertitude persistante entourant la durée et l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 ainsi que l'efficacité des vaccins contre de nouveaux variants du virus ont alimenté les doutes quant au moment d'une reprise économique complète. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable l'incidence de la pandémie sur les résultats financiers et la situation du FNB pour les périodes à venir.

Voici à la suite les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour la préparation des états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée de ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle d'affaires du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Entités structurées et entreprises associées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée ou la définition d'une entreprise associée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée ou d'une entreprise associée. Mackenzie a évalué les caractéristiques de ces fonds sous-jacents, et elle a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, ni la définition d'une entreprise associée, puisque le FNB n'a conclu ni contrat, ni entente de financement avec eux, et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités, ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces fonds sous-jacents.

5. Impôts sur les bénéfices

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le FNB maintient la fin de l'exercice en décembre aux fins de l'impôt. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes du FNB.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») du FNB, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui n'étaient pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus simplifié le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques et autres en lien avec les opérations stratégiques ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et toute taxe applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en espèces aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2022 et 2021 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2022, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la durée moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est considérable.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est considérable.

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

10. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
BRL	Real brésilien	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
CAD	Dollar canadien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CKZ	Couronne tchèque	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 5 janvier 2022

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Les parts en \$ CA ont été inscrites à la NEO Bourse sous le symbole WSGB. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2022 était de 23,98 \$.

Les frais de gestion pour les parts en \$ CA sont de 0,25 %.

Au 31 mars 2022, la valeur liquidative par part du FNB était de 24,00 \$, et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 24,00 \$.

b) Reports prospectifs de pertes

Puisque le FNB a été lancé le 5 janvier 2022, il n'a pas encore eu de fin d'année d'imposition et n'a donc aucune perte en capital ni autre qu'en capital disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Au 31 mars 2022, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

	(\$)
31 mars 2022	-

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive Green Bond USD CAD DM CAD Hedged, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des obligations vertes, sociales et durables de qualité supérieure. Son exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2022				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
USD	150 809	4	(154 764)	(3 951)				
Total	150 809	4	(154 764)	(3 951)				
% de l'actif net	78,5	-	(80,6)	(2,1)				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					198	0,1	(198)	(0,1)

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des obligations et des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance.

31 mars 2022	Obligations (\$)	Instruments dérivés (\$)	Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Moins de 1 an	9 167	2 914				
1 an à 5 ans	91 075	-				
5 ans à 10 ans	62 240	-				
Plus de 10 ans	18 635	-				
Total	181 117	2 914				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(10 093)	(5,3)	10 093	5,3

FINB D'OBLIGATIONS VERTES NORD-AMÉRICAINES WEALTHSIMPLE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2022

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Autre risque de prix

Au 31 mars 2022, le FNB n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

v. Risque de crédit

Pour ce FNB, la plus forte concentration du risque de crédit se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 31 mars 2022 était de 23,1 % de l'actif net du FNB

Au 31 mars 2022, les titres de créance par note de crédit étaient les suivants :

Note des obligations*	31 mars 2022	
	% de l'actif net	
AAA	36,6	
AA	6,2	
A	23,8	
BBB	20,4	
Inférieure à BBB	-	
Sans note	7,3	
Total	94,3	

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2022			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Obligations	-	181 117	-	181 117
Actifs dérivés	-	2 868	-	2 868
Passifs dérivés	(21)	(46)	-	(67)
Total	(21)	183 939	-	183 918

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Au 31 mars 2022, le gestionnaire et ses sociétés affiliées n'avaient aucun placement dans le FNB.

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière du Fonds si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs comme une faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant n'a été compensé dans les états financiers.

	31 mars 2022			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	-	-	-	-
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(21)	-	42	21
Obligation pour options vendues	-	-	-	-
Total	(21)	-	42	21